Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260217-DB_2026_016-DE

DB_2026_016

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 16 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 49 Présents : 34 Votants (dont 2 pouvoirs) : 36	L'an deux mille vingt six, le seize février le Bureau d'agglomération étant réuni au PERTRE après convocation légale, Date de convocation : le 09/02/2026

Etaient présents :
Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Bernard RENOU - DOMAGNE,Christian OLIVIER - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Thérèse MOUSSU - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Samuel URIEN - VERGEAL,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE

Ont donné pouvoir :
Yannick FOUET donne pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX,Pierre LEONARDI donne pouvoir à Paul LAPAUSE

Etaient absents :
Nathalie CLOUET,Pascale CARTRON,Jean-Luc DUVEL,André BOUTHEMY,Danielle RESONET,Joseph JEULAND,Christian STEPHAN,Gilbert GERARD,Yves COLAS,Frédéric MARTIN,Elisabeth BRUN,Bruno DELVA,Bruno GATEL

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260217-DB_2026_016-DE

DB_2026_016

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉCISION

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 16 FÉVRIER 2026

- Subventions crédits d'insertion pour l'année 2026

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;
Vu la délibération n°2024_181 du Conseil d'agglomération du 12 juillet 2024 relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau, notamment pour décider du versement des participations ou subventions à divers organismes d'un montant annuel inférieur ou égal à 23 000€, dans la limite fixée par le budget ;
Vu la délibération n°2025_323 du Conseil d'agglomération en date du 18 décembre 2025 renouvelant la convention pluriannuelle 2026-2029 portant délégation de gestion du Revenu de Solidarité Active du département Ille-et-Vilaine vers Vitré Communauté ;

Considérant le projet de territoire 2022-2026 de Vitré Communauté et son axe 3.6 qui vise à lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à des dispositifs d'insertion et d'aides aux populations vulnérables ;

Considérant la mise en œuvre au 1er janvier 2025 de la loi Plein Emploi et de l'accompagnement RSA rénové qui prévoit notamment des activités à effectuer pour les bénéficiaires RSA ;

Considérant les demandes de subventions des porteurs d'actions et le bilan de ces actions collectives d'insertion organisées sur le territoire de Vitré communauté qui ont permis la mobilisation en 2025 de 649 personnes dont 115 personnes bénéficiaires du RSA ;

Considérant la proposition de versement de subventions suivante :

Actions collectives d'insertion	Porteurs	Thématiques	Subventions 2026
1/ Location scooters	Association Le Relais pour l'emploi	Mobilité	4 000,00 €
2/Conduite supervisée +26	Mission Locale	Mobilité	4 000,00 €
3/ « Biclou pour tous »» Vélo	RHJ Tremplin - Mobizh'	Mobilité	500,00 €
4/ Bol d'air	Vitré Co, insertion	Lien social/public isolé	250,00 €
5/Ateliers cuisine	CCAS de Vitré	Lien social	500,00 €
6/Intempor'elles	Vitré co insertion	Lien social	2 400,00 €
7/ Activité « Feel Good »	Association Be Happy	Santé	1 450,00 €
8/ Mobilisanté	RHJ Tremplin	Santé	600,00 €
9/Idées intérim dans les communes	Idées Intérim	Insertion professionnelle	800,00€
10/ Ar' Pauzig	PAE Chateaubourg	Insertion professionnelle	500,00 €
TOTAL			**15 000,00 €**

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260217-DB_2026_016-DE

DB_2026_016

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Il vous est proposé d'autoriser le versement des subventions par Vitré Communauté aux porteurs d'actions collectives d'insertion, au titre des crédits d'insertion 2026, telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 36

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 36**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Président,
Teddy REGNIER

Signé par : Teddy REGNIER
Date : 17/02/2026
Qualité : Président de Vitré Communauté

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

Signé par : Alexandra LEMERCIER
Date : 17/02/2026
Qualité : 12e vice-présidente : Alexandra Lemercier

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.